

Avis de mobilisation générale pour la défense de nos statuts!

Évaluation des personnels : le projet révoltant du Ministère

Le Ministère vient de transmettre aux organisations syndicales le texte d'un projet de décret modifiant radicalement les modalités d'évaluation des enseignants du Second Degré, CPE et CO-Psy.

Ce projet est inacceptable. Il est une attaque frontale contre les personnels, contre nos métiers et contre l'École : jugez plutôt :

Le chef d'établissement deviendrait le seul évaluateur de la "valeur professionnelle" des enseignants, lors d'un entretien individuel une fois tous les 3 ans

Le cœur de notre métier (l'enseignement d'une discipline, les activités pédagogiques) ne serait plus évalué par nos inspecteurs disciplinaires

Les progressions de carrière seraient dans les seules mains du chef d'établissement, qui déciderait si vous les « méritez » ou non

Jusqu'en 2015, toutes les promotions au choix et au grand choix seraient gelées.

Le SNUEP est déterminé à combattre ce projet dont il réclame l'abandon.

Les proviseurs ne sont pas qualifiés pour juger nos cours, et le pouvoir qui leur serait donné de statuer seul sur nos progressions de carrière ouvre la porte à l'arbitraire, aux pressions et aux passe-droits. Le « gel » des passages d'échelon au choix/grand choix complète le gel du point d'indice : c'est à nouveau une perte de pouvoir d'achat, après l'augmentation des cotisations mutuelles imposées par le gouvernement et la hausse des cotisations retraites dues à la contre-réforme Fillon de l'an passé.

Trop c'est trop !

Les organisations syndicales, dans l'unité, vous proposent de signer la pétition en ligne :
(retraitduprojetevaluation.net)

et vous appellent à la **GREVE le JEUDI 15 DECEMBRE**



SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ - S.N.E.S. (F.S.U.)
Section académique de Clermont - 29 rue Gabriel Péri - 63000 CLERMONT-FERRAND
Contacts : Tél. 04 73 36 01 67 - Fax 04 73 36 07 77 - E-mail : s3cle@snes.edu
Site internet : <http://www.clermont.snes.edu>
Publication de la Section Académique du S.N.E.S. - C.P.P.A.P. : 1110 S 05602
DP : Patrick LEBRUN

Imprimé par nos soins - Prix au n° : 0,46 €, abonnement annuel : 7,62 € suppléments inclus
Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du S.N.E.S.

Conformément à la loi du 08.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au S.N.E.S.



Le contexte de parution de ce bulletin académique est grave pour une triple raison: gravité quant à la « rénovation » de la Voie Professionnelle, gravité quant aux attaques tous azimuts contre nos statuts, gravité quant à l'érosion de nos salaires.

En effet, le développement de l'apprentissage n'ayant pas pris dans les volumes souhaités par l'exécutif, passer de plus de 400.000 à plus de 800.000 voire dépasser le seuil du millions d'apprentis, le Président de la République fait une proposition lourde de conséquences pour nos sections et nos postes:

Mettre en apprentissage les élèves de nos EPLE en dernière année de CAP ou de BAC PRO ! Faut-il y voir la convergence avec le système éducatif allemand alors que celui-ci essaie d'en sortir pour élever le niveau des diplômes?

Les dernières propositions du Ministère de l'Education Nationale en lien étroit avec la convention UMP sur l'Education veulent ni plus ni moins **dynamiser nos statuts: recrutement, notation et avancement de nos carrières par les chefs d'établissement avec tous les risques de caporalisation. N'oublions pas que notre ministre actuel est un ancien DRH de L'Oréal épaulé par celui de la RATP!**

Nos salaires gelés en 2011 et pour le budget 2012 vont connaître non plus une stagnation mais une régression: **hausse des cotisations retraites** (réforme des retraites 2010), **hausse des cotisations mutuelles** (augmentation des taxes par le gouvernement), **jour de carence** pour les fonctionnaires non compensé par notre employeur comme dans les grandes entreprises privées.

Où s'arrêtera l'inventivité de l'Exécutif?

Mais la situation ne serait pas complète si le contexte de suppressions de postes (-15% du nombre des PLP auvergnats entre 2005 et 2011), de sections ou d'EPLE n'était rappelé, favorisé en cela par la « rénovation » de la voie professionnelle dont les effets se font sentir sur l'Académie : chute dramatique des effectifs entre la 1ère et la terminale BAC PRO 3 ans (-10% cette rentrée)!

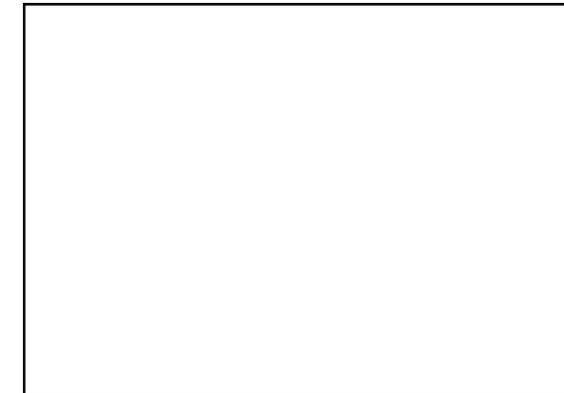
Plus que jamais la riposte doit être unitaire pour contrer les actes gouvernementaux, plus que jamais les personnels de l'Education Nationale ont conforté la 1ère place de la FSU malgré tous les « bugs » électoraux, comme ils ont plébiscité ses syndicats de métier tels que le SNUEP-FSU!

Stéphane ZAPORA, Secrétaire Académique du SNUEP-FSU Clermont-Ferrand



SNES S3 CLERMONT

29 rue Gabriel Péri
63000 CLERMONT-FERRAND



DISPENSÉ DE TIMBRAGE novembre 2011
Clermont-Fd CDIS



Supplément n°5 du bulletin N° 154
du 03 octobre 2011

S O M M A I R E

- P 1 Éditorial
- P 2 Résultats élections pro 2011: Net progrès du SNUEP-FSU
- P 3 Indemnités CCF 2010-2011: transparence et restructuration!
- P 4 Face à la crise : approfondissons la Démocratie !
- P 5 Calendrier indicatif de la CAPA PLP 2012
- P 6 Avis de mobilisation générale pour la défense de nos statuts!



Résultats des élections à la CAPA des PLP 2011

Malgré la fusion du SNETAA avec FO et l'effondrement technique de la participation favorisé par toutes les contraintes du vote électronique, les PLP de l'académie ne se sont pas trompés : le Snetaa-Fo est le grand perdant tant en voix, qu'en pourcentage ou en sièges.

Quant au SNUEP-FSU, il gagne 1 siège en CAPA, progresse de 4,8% des voix et est le seul syndicat à augmenter son nombre de voix. De plus, les résultats au CT académique conforte la 4ème place de la FSU dévolue au SNUEP-FSU.

CAPA PLP	2011	2008
Nb électeurs	1170	1287
votants	615 (-286)	901
exprimés	594 (-285)	879
Blancs	21	22



LISTE DES SYNDICATS	Nb VOIX & variation	% & variation	Nb de sièges	Nb de voix en 2008	% en 2008
SNUEP-FSU	51 (+18)	8,6	1 (+1)	33	3,8
CGT	149 (-44)	25,1	3 (+1)	193	22
SNETAA FO	233 (-141)	39,2	4 (-1)	374	42,5
SE UNSA	89 (-23)	15	1 (=)	112	12,7
SUD EDUCATION	51 (-15)	8,6	1 (=)	66	7,5
SNALC	21 (-1)	3,5	0 (=)	22	2,5

Résultats des élections à la CAPN des PLP 2011

Pour le SNUEP-FSU, les élections professionnelles sont un moment de démocratie qui doit permettre aux PLP de s'exprimer très massivement. Le bilan que le SNUEP-FSU fait des élections de 2011 est dramatique : 20 % de votes en moins à la CAPN par rapport à 2008 ! Cette chute de la participation est de l'entière responsabilité du ministère qui, en imposant le vote électronique dans l'éducation nationale, a empêché des milliers de PLP de participer à ces élections.

Dans ces circonstances, du fait de la baisse des votant-es, tous les syndicats ont perdu des voix. Le recul est significatif pour 3 d'entre eux : - 25,5 % pour le Sgen, - 28,5 % pour la CGT et - 46,6 % (passant de 14 618 à 6 810 voix) pour le Snetaa-FO alors que le SNUEP-FSU ne perd que 8,8 % des voix.

En fait, Le SNUEP-FSU est le seul à progresser significativement passant de 11,6 % à 15,5 % des votes exprimés. Il gagne 16 sièges dans les académies (Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Fd, Dijon, Guyane, Lille, Limoges, Montpellier, Nice, Orléans-T, Reims, Rennes, Toulouse) et arrive à gagner un deuxième siège en CAPN.

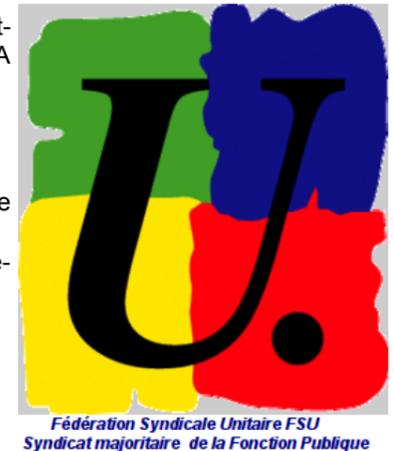
Le SNUEP-FSU remercie particulièrement les collègues d'Action et Démocratie qui ont fait le choix de la FSU, et du SNUEP, à Bordeaux et Toulouse, et qui permettent à ces 2 académies de progresser fortement. En CAPA à Bordeaux le SNUEP-FSU gagne 2 sièges et à Toulouse 1 siège. La dynamique et la progression du SNUEP-FSU sont irréversibles et les mandats que nous défendons sont reconnus par les collègues.

Il remercie aussi les personnels qui lui ont fait confiance, tou-tes les militant-es qui ont mené campagne.

Grâce à vos votes et à votre soutien, le SNUEP-FSU Clermont-Ferrand a obtenu un élu en CAPA, qui vient renforcer l' élu en CTA que nous avons depuis plusieurs années.

La CAPA statue sur de nombreux aspects de votre carrière :

- changements d'échelon & passage à la hors-classe
- délibération des mutations intra-académique et contrôle des barèmes du mouvement inter-académique
- vérification des demandes de postes adaptés et délibération sur les dossiers médicaux
- contestation des notes administratives et pédagogiques
- obtention de congés de formation
- titularisation des stagiaires
- affectation des TZR



Calendrier indicatif de la CAPA PLP 2012

Objet de la CAPA PLP	Date
Avancement d'échelon	Mardi 13 décembre
Groupe de travail : vœux et barèmes inter PLP	Mercredi 18 janvier
Groupe de travail : affectations sur postes adaptés	Vendredi 16 mars
Passage à la hors-classe	Du 12 au 31 mars
Groupe de travail : congés de formation	Jeudi 3 mai
Groupe de travail : dossiers médicaux	Lundi 21 mai
Groupe de travail : vœux et barèmes mutations INTRA	Lundi 21 mai
CAPA Postes Adaptés à Courte Durée (PACD)	Jeudi 14 juin
CAPA Mouvement	Jeudi 14 juin
CAPA Congés de Formation	Jeudi 14 juin
CAPA Contestation de notes	Vendredi 13 juillet
CAPA titularisation des Stagiaires	Vendredi 13 juillet
Groupe de travail : affectation des TZR	Vendredi 13 juillet

Si vous êtes concernés par l'une de ces décisions, contactez notre nouvel élu CAPA afin de faire valoir vos droits. Nous vous aiderons à constituer vos dossiers afin de les défendre en réunion paritaire académique.

TREVISIOL Ugo – PLP Lettres-histoire- Commissaire Paritaire Académique-
06 25 07 66 83

Devinette

Je suis attaqué depuis des années par les postes spécifiques, le dispositif éclair
Je suis attaqué par des mutations forcées dans le corps des certifiés
Je suis attaqué par la volonté gouvernementale de placer notation et avancement dans les mains des proviseurs voire même mon recrutement(convention UMP éducation)
Je suis...
Je suis...
Je suis le statut des professeurs

Face à la crise : approfondissons la Démocratie !

A partir de 2008, les économies européennes se sont trouvées plongées dans leur plus grand défi depuis un siècle et surtout depuis le début de la construction de l'UE en 1957. Si les peuples européens ne l'ont pas voulu cette crise, on peut dire au bout de 3 ans que leurs gouvernants sont incapables d'en assurer la sortie mais seulement la gestion à la petite semaine.

Après avoir porté secours au système financier sans vouloir en prendre le contrôle effectif ni en limiter les abus (spéculation outrancière, lutte contre l'évasion fiscale et les paradis fiscaux ...), nos dirigeants politiques nous proposent les mêmes vieilles recettes éculées et inefficaces que celles du gouvernement Laval de 1935 ou du FMI vis-à-vis des pays dits du Tiers-Monde à une autre époque, des politiques dérégulatrices libérales en œuvre depuis 30 ans, qui nous ont amené à cette situation économique: déconstruction de l'Etat social, privatisation ou externalisation des services publics sur fond de décentralisation, précarisation et flexibilisation du marché de l'emploi, baisses des salaires réels tant dans le public que dans le privé et recours massif aux dettes publiques ou privées pour les compenser, appel accru au dogme de la concurrence libre et non faussée.

On peut le dire sans conteste : après le flottement de 2008, les marchés financiers non régulés ont repris le contrôle marchant main dans la main avec une classe politique au pouvoir refusant l'opportunité historique de leur dicter leur conduite, de faire primer le Politique sur l'Economie !

Alors que les sommets européens se succèdent pour répondre maladroitement et tardivement aux injonctions des agences de notations, pourtant décrédibilisées par l'effondrement des subprimes, nous assistons, sidérés, à la confiscation de la prise de décisions par un groupe de quelques politiques, soi-disant nos gouvernants, œuvrant et suant sang et eau sous les caméras de télévision pour sauver ce qui peut l'être: la domination d'une oligarchie dont la captation des revenus nous ramène avant la guerre de 1914 alors que le laminage fiscal de cette classe sociale avait permis, notamment après la 2^{ème} Guerre Mondiale, la mise en place pour notre pays de la Sécurité Sociale, le développement de Services Publics et de monopoles publics, ayant favorisé la croissance d'une classe dite moyenne, sur fond de réduction des inégalités, se rappelant sans doute la phrase de Plutarque : « l'accroissement des inégalités sera le fossoyeur de la République ! »

Mais depuis les «révolutions» conservatrices américaines et britanniques des années 1980, le vent mauvais s'est levé sur la plaine sociale et a fini par contaminer tant les politiques étatiques continentales que la construction européenne avec un seul mot d'ordre: TINA « There is no alternative ! ». Les Etats doivent se plier aux marchés, au développement d'un capitalisme extensif de nos firmes transnationales. Nos gouvernants, pour nous imposer le même modèle économique précipitant les peuples dans la pauvreté (augmentation massive du chômage, baisse des salaires réels en Irlande, Grèce, Portugal, recours au moins disant social aux USA pour favoriser la renaissance de l'industrie automobile ... et le remboursement des dettes publiques), ne veulent plus nous consulter et confisquent le pouvoir. Ils n'ont qu'une seule peur depuis 2005 et le refus des irlandais comme des français de ratifier le Traité Constitutionnel Européen nous le prouve: que nous les renvoyons en bloc! Rappelons qu'en 2005, il a fallu faire revoter les irlandais. Pour les français, un subterfuge a été conçu par le Président actuel: recourir à la représentation parlementaire, réunie en Congrès, plus docile avec l'exécutif car partie intégrante de l'oligarchie. Comme en 2005, notre classe politique ne nous considère pas assez mature pour prendre des décisions. Alors qui prend les décisions ?

Les peuples par référendum ? Trop dangereux (Allez demander aux islandais ce qu'ils ont fait de leurs dettes bancaires)! Les parlementaires? Seulement s'il y a une union sacrée comme en Allemagne! Le parlement européen? Il ne faudrait pas abuser! Alors quelques dirigeants, dont le duo tragique Sarkozy-Merkel, cornaqués par leurs conseillers, les commissaires européens ou les présidents des institutions financières, tous cooptés! Mais aussi la BCE (Banque Centrale Européenne) dont le nouveau président est un ancien de la banque d'affaire Goldman Sachs qui, comme par hasard, vient de recentrer ses activités sur l'Europe! BCE indépendante mais dont le mandat, à la différence de la FED américaine (Banque centrale des USA), est de lutter contre l'inflation (et de protéger les intérêts des rentiers et des exportateurs) et non pas de favoriser également l'emploi comme la seconde.

Face à l'oligarchie au pouvoir et à son échec retentissant, une seule solution est possible : le surgissement du Peuple par l'approfondissement de la Démocratie sociale, politique, environnementale !

Stéphane ZAPORA, Secrétaire Académique du SNUEP-FSU Clermont-Ferrand

Indemnités CCF 2010-2011: transparence et restructuration!

Le SNUEP-FSU de l'Académie de Clermont-Ferrand a démêlé l'écheveau du paiement de l'indemnité CCF régie par le décret n°2010-1000 du 26 août 2010 et l'arrêté correspondant.



Comment ça marche?

1^{ère} étape: Le Rectorat a reçu du Ministère la liste des diplômés concernés ainsi que le nombre d'épreuves et sous épreuves: exclusivement 4 années de premières CAP, les 2^{ème} années de CAP, 1 première année de BEP, 3 terminales BEP, les années de 1ères BAC PRO 3 ans et les terminales BAC PRO.

2^{ème} étape: Le Rectorat a envoyé aux chefs d'établissement une enveloppe (en euros) avec un fléchage des diplômés concernés et du nombre de CCF (épreuves et sous épreuves) par diplôme, sur la base des **effectifs de la dernière année du cycle** (83 euros pour moins de 15 élèves; 98 euros de 16 à 24 élèves; 108 euros pour 25 élèves et plus)!

3^{ème} étape: Les chefs d'établissement ont décidé la ventilation de leur enveloppe aux mois de juin – juillet 2011 pour la mise au paiement par les services du Rectorat.

4^{ème} étape: Mise au paiement des sommes proposées par les chefs d'établissement entre juillet et octobre via ASIE (sur vos fiches de paye: voir la ligne 1648). Vu la complexité du processus et malgré la bonne volonté, tant des services du Rectorat que de celle de nos chefs d'établissement, des erreurs ont pu se glisser d'autant que les collègues ont été peu associés à la ventilation des indemnités.

Comment savoir si les indemnités auxquelles vous aviez droit sont exactes?



1° Vérifiez sur votre fiche de paye ou sur le document associé le paiement des indemnités.

2° Si vous ne comprenez pas ou pensez qu'il y a des oublis, demandez à votre chef d'établissement le détail de la ventilation vous concernant. C'est un droit! Votre chef d'établissement peut encore demander des rectifications auprès des services du Rectorat.

3° En cas d'impossibilité d'obtention de l'information, d'omission ou de rectification, contactez soit le responsable local du SNUEP-FSU, soit les correspondants académiques (ci-dessous).

Depuis le mois de juin le SNUEP-FSU s'est saisi du problème. Depuis cette rentrée, nous réclamons la transparence de la ventilation des indemnités CCF dans nos établissements ainsi que la restructuration des circulaires ministérielle et rectorale. Nous contestons également l'absence d'indemnités pour l'ensemble des secondes en CAP et BAC PRO.

SNUEP-FSU : le syndicat des PLP de la FSU!

Secrétaire Académique: **Stéphane ZAPORA** Tel: 06.85.51.46.79. stephane.zapora@voila.fr

Secrétaire Académique Adjoint: **Ugo TRÉVISIOL** Tel : 06.25.07.66.83

snuep.clermont@gmail.com

Toute l'info académique sur: snuep-clermont.ek.la

Toute l'info nationale sur www.snuep.fr

